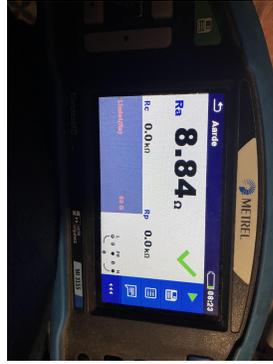
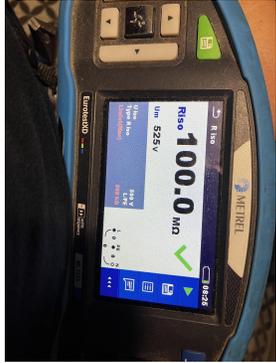


Ri général: 100.0 MΩ

RE: 8.84 Ω

OK

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

ΔI (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	4	OK	OK
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	4	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
3	C	16		2	2,5
1	C	16		2	1,5

Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl	NA		
Liaisons équipotentielles	BON	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	NVT		
Influences externes	PA				

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

- N2 Aucune infraction.
- N23 Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ont été testés et sont en ordre.
- N5 L'éclairage n'est pas définitivement installé.

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. La prochaine visite de contrôle est à prévoir avant le 3/5/2030
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que les bornes d'entrée du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage.
- Le(s) schéma(s) unifilaires et le(s) plan(s) de position ont été signés par l'organisme agréé.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s): 8

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 08:52 à 09:28
 L'inspecteur Yarik Van der Meulen

Yarik Van der Meulen
 ACEG VZW - #315

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.1.

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.

Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.

Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.

Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

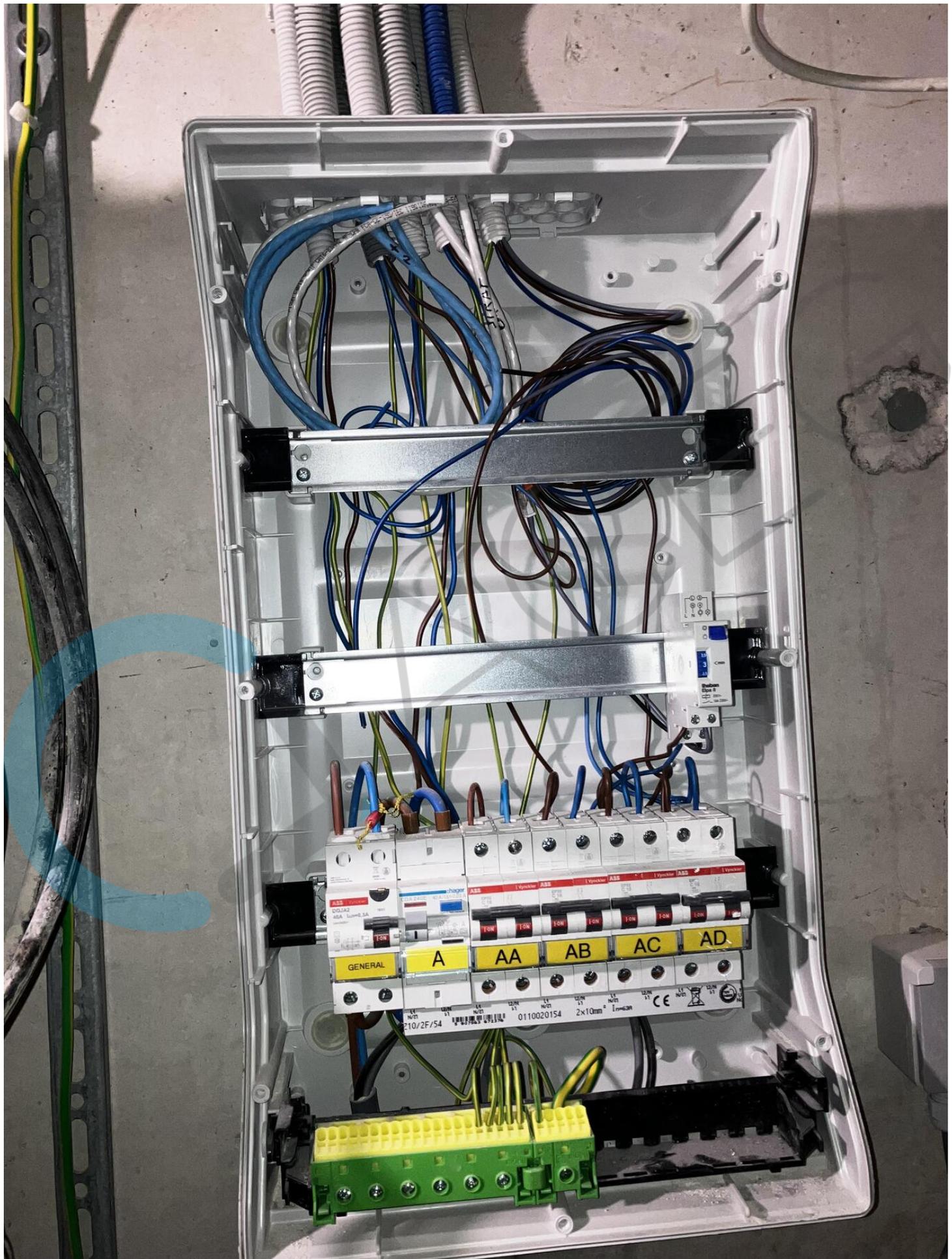
Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

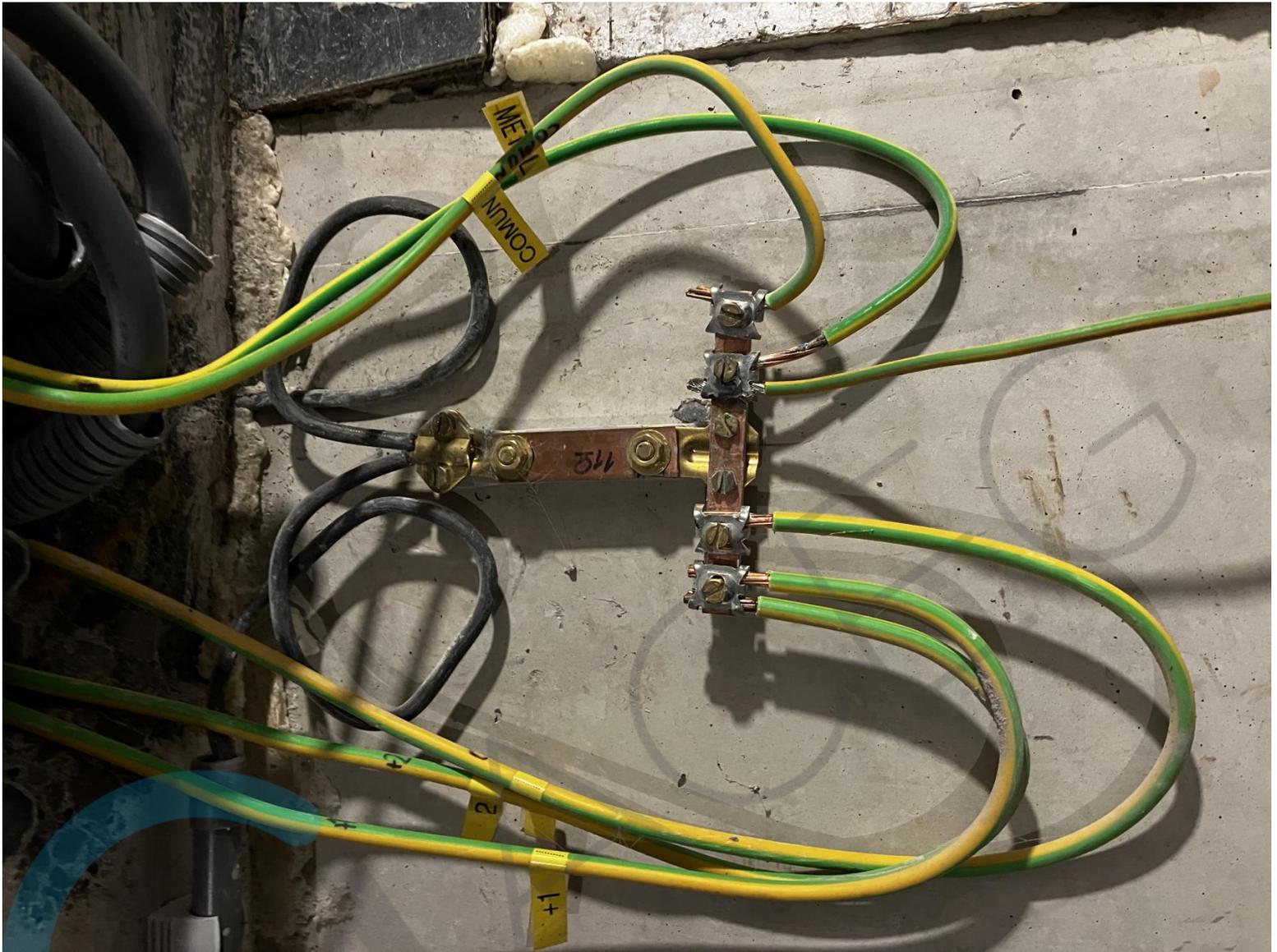
BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

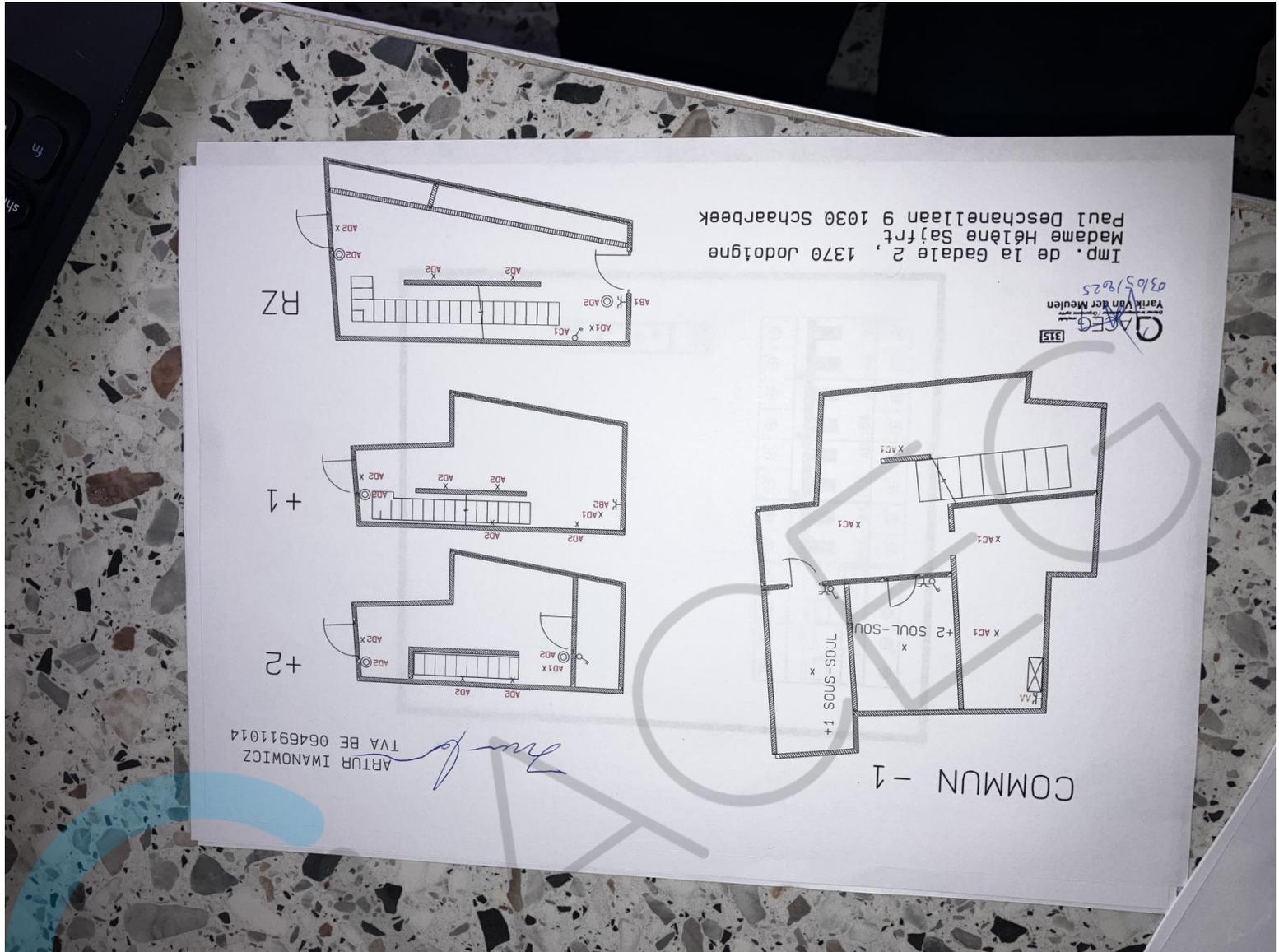
Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 3/5/2030	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.

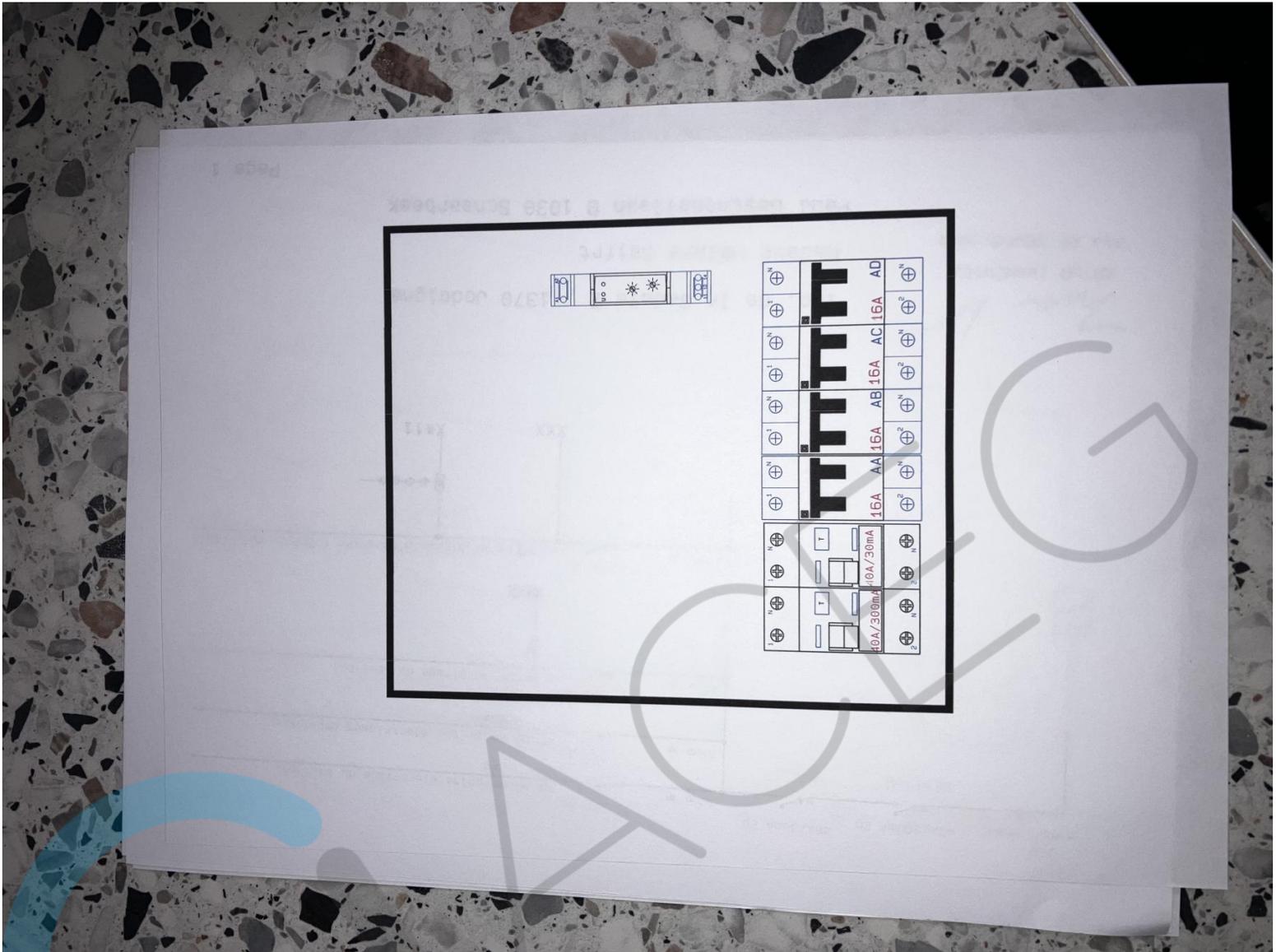












Paul Deschaneliaan 9 1030 Scharbeek

Madame Hélène Sajft

Imp. de la Gadale 2, 1370 Jodoigne

TVA BE 0646911014

ARTUR IMANOWICZ

Handwritten signature

03/05/2025
Yarik Van der Meulen
ELECTRIK
315

